

Paris le 18 avril 2024

GUERINI ATTAQUE LE STATUT PARTICULIER DES PERSONNELS DE L'AP-HP

Le syndicat FO AP-HP a pris connaissance du document sur la refonte de la fonction publique présenté par Guerini, qui est un séisme pour le personnel de l'AP-HP et plus généralement tous les fonctionnaires.

Dans son document, Guerini parle de « *refonte complète des grilles et d'organisation* » qui pour nous se traduit par :

- **Une remise en cause des grilles salariales**
- **Une remise en cause de l'avancement.**
- **Une remise en cause des diplômes**

Le projet de Guerini propose : « *Un effet de décorrélation des échelles de rémunération et de parcours de carrières au regard de l'acquisition des compétences et la progression des responsabilités* »

Pour le moment les métiers que nous exerçons sont liés aux diplômes. C'est la barrière qui existe contre les glissements de tâches, nous permettant une rémunération en fonction de nos diplômes et une protection juridique pour nos collègues.

Si maintenant ce sont les acquis de compétences qui sont mis en avant, il n'y aura plus de reconnaissance des diplômes garantissant les statuts, la carrière et la grille salariale.

Cela se traduit par les acquisitions de compétences en lieu et place des diplômes mais qui ne seront reconnues qu'à l'intérieur de l'AP-HP, c'est comme cela que l'on voit de nouveaux métiers apparaître et ils ne sont pas rémunérés en fonction du diplôme de l'agent.

Ex : Au sein de l'AP-HP, certains ASHQ pourront exercer la fonction d'aide-soignant sans le diplôme, sans pour autant avoir la paie. En dehors de l'AP-HP, ils ne pourront pas travailler comme aide-soignant.

« *Mieux corréliser les parcours professionnels aux logiques d'acquisition de compétences et de prises de responsabilités propres à chaque grand domaine d'activité. La priorisation éventuelle des filières et/ou périmètres les plus en tensions* »

Paris le 18 avril 2024

Cela ouvre la voix « aux jugements » sur le travail des agents au niveau de chaque service qui est une remise en cause du caractère collectif de nos droits.

Guerini propose également la généralisation du mérite qui est très dangereux et qui aura un impact sur l'évolution professionnelle, alors que jusqu'à présent le métier et l'évolution n'entraient pas en ligne de compte pour le salaire.

Concernant les licenciements : pour le ministre, la question du licenciement est une façon de « *répondre de manière plus forte et efficace aux situations d'insuffisances professionnelles* » et « *l'idée serait par exemple d'outiller les Managers publics en élaborant une échelle juridique de sanction courant du simple rappel à l'ordre jusqu'au licenciement* »

A l'AP-HP, nous avons encore les conseils de discipline où siègent les élus des Organisations Syndicales, bien que les avis ne soient quasiment plus suivis. Le Directeur Général laissant aux directeurs de sites toute latitude pour sanctionner un agent sans passer par le conseil de discipline. (Avertissement, blâme, exclusion de 3 jours.)

Déjà les avis des conseils de discipline, ne sont plus que très rarement suivis, les directeurs décidant des sanctions.

Le projet de Guerini permettrait d'accélérer considérablement ce que certains directeurs souhaitent pouvoir faire, à savoir licencier du personnel.

De manière générale le projet de Guerini vise à généraliser à une toute autre échelle ce que le Directeur Général de l'AP-HP s'efforce de mettre en place, à savoir la mobilité, la flexibilité, le travail en fonction des pics d'activité, les changements d'horaires (travail en 12h, le travail en tendances...)

Ce qui entraîne inévitablement une remise en cause du statut.

- **FO AP-HP exige le retrait du projet de Guerini**
- **FO AP-HP exige la revalorisation du point d'indice**
- **FO AP-HP défendra le statut particulier**
- **FO AP-HP défendra l'AP-HP une et indivisible.**

Rejoignez Force Ouvrière :

NOM :

Prénom :

Hôpital :

Service :

Tel :